



OPINION

**du Conseil Consultatif Régional des Eaux Occidentales Septentrionales
(CCR EOS)**

Sur les Stocks soumis à TAC et quotas pour l'année 2009

Novembre 2008

AVIS DU CCR EOS : RECOMMANDATIONS SUR LES STOCKS ASSUJETTIS À DES TAC ET DES QUOTAS EN 2009

Ces Recommandations ont été débattues et ratifiées lors de la réunion du Comité exécutif du CCR EOS qui a eu lieu à Paris le 8 octobre 2008. Elles proviennent des 4 groupes de travail réunis à Madrid les 3 et 4 juillet¹ et sont donc présentées ici par zone du CIEM.

PRÉAMBULE - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Critères pour régler les TACs : TACs ne devraient pas être liés à la quantité de débarquements des années précédentes pendant que ceci pourrait provoquer des oscillations brusques selon les différents modèles ou patrons d'exploitation de pêche et la dynamique des mêmes pêcheries.

Variations annuelles des niveaux de TAC: Car il a énoncé sur son Opinion daté le 30ème juin² en réponse à la Déclaration de Politique Générale annuelle pour 2009, le CCR EOS appuie la continuité de la règle du changement maximum du 15% TAC pour ces stocks où les régimes à long terme ne sont pas en vigueur et conseille d'avoir prudence dans l'éloignement de ce principe pour éviter l'incertitude pour l'activité des pêcheurs et la gestion des stocks. Cependant, le CCR EOS estime que d'autres changements pourraient exceptionnellement être acceptés où il y a de l'appui scientifique solide et des preuves évidentes.

Ateliers de données: Le CCR EOS recommande que les CCR et le CIEM collaborent étroitement pour préparer les ateliers de données du CIEM de fin 2008/début 2009 afin de traiter les principaux manques de données d'évaluation et la manière dont le secteur et les CCR peuvent travailler pour s'assurer de les combler. Le CCR EOS a demandé au CIEM de décrire le format de présentation des données provenant des sources du secteur avant les ateliers de compilation de données devant avoir lieu plus tard en 2008 ou au début 2009, afin de s'assurer que les nouvelles données et les données supplémentaires obtenues sont utiles et peuvent contribuer efficacement au processus. La participation à des projets externes tels que le programme de recueil de données conjoint pour les eaux occidentales septentrionales est également jugée vitale.

RECOMMANDATIONS POUR LA ZONE VI DU CIEM – Ouest de l'Écosse

VIa de cabillaud: Malgré l'évaluation et la recommandation (taux de capture zéro) du CIEM, l'industrie de la pêche perçoit des changements positifs dans ce stock. Le recrutement augmente et la mortalité due à la pêche affiche une tendance à la baisse. Il convient également de remarquer que la mortalité observée dans ce stock est en grande partie naturelle, comme on est énoncé implicitement dedans l'avis du CIEM pour 2008³. Cependant, les ONG environnementalistes notent que il faut prêter une attention particulière aux niveaux des rejets afin d'avoir une meilleure évaluation et éviter des accroissements futurs des taux de mortalité par pêche.

Les membres de l'industrie de pêche du CCR EOS recommandent qu'une limite de Fpa soit fixée pour cette espèce et que le CIEM renonce à donner ses recommandations sur la base des niveaux de biomasse,

¹ Les rapports de ces Groupes de Travail sont disponibles dans la section de réunions du site web du CCR EOS:

http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?language=Francais

² Lien: http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Reponse_CCREOS_Policy_Statement_Commission_2009_FR.pdf

³ Voir pages 175-176 de l'Avis du CIEM pour 2008, Livre 5 → lien direct (en anglais):
<http://www.ices.dk/committe/acom/comwork/report/2008/2008/cod-scow.pdf>

puisqu'il est largement admis que les niveaux de biomasse tels que Blim sont trop élevés et inatteignables dans la pratique.

Finalement, le CCR EOS croit qu'il est également important de commencer à travailler sur les causes et les niveaux actuels de mortalité naturelle de ce stock.

Via d'églefin : Le CCR EOS recommande de proposer un plan de gestion à long terme pour l'églefin dans la zone VIa.

Vib d'églefin : Les membres du CCR EOS sont tous déçus de voir que malgré la bonne santé du stock, des réductions des TAC sont encore proposées. Il est recommandé à la Commission qu'elle NE réduise PAS le TAC ni les niveaux d'effort aux niveaux des captures car cela signifierait une baisse de 30 % du TAC et interférerait avec une relative stabilité.

Via de merlan : Le CCR EOS souhaiterait que cette pêcherie soit évaluée le plus tôt possible, de sorte à pouvoir estimer le véritable état de ce stock.

Langoustines : Le CCR EOS est contre la réduction des niveaux de TAC jusqu'au même niveau que les captures totales et pense que cela interfère avec une stabilité relative. Il serait toutefois en faveur d'une continuation des enquêtes par caméras de TV ainsi que la intégration de leurs résultats dans le processus d'évaluation pour avoir un meilleure connaissance au sujet de ce qui est la situation du stock de langoustine pour la zone VI. Le CCR EOS reconnaît que la qualité de l'application des TACs dépendra d'un système effectif pour le contrôle des données de captures et appuie la mise en marche de partenariats ou projets conjoints avec des scientifiques et des autorités de contrôle afin de développer des initiatives pour améliorer la qualité des données et pour atténuer l'incertitude qui existe sur les captures totales qui sont basées sur l'évaluation des retraits en mer et des débarquements rapportés.

RECOMMANDATIONS POUR LES ZONES VII bchjkefg du CIEM – Approches Occidentales et mer Celtique

VIIb-k de cabillaud (sauf d) : Le CCR EOS accueille favorablement l'avis du CEIM, puisqu'il montre une baisse de la mortalité par pêche et des améliorations de la biomasse du stock de frayères au cours des dernières années, ce qui correspond à la perception des pêcheurs sur le terrain. Les membres du CCR EOS ont également noté que l'effort de pêche a diminué dans la zone VIIf/g (où plus de 75% des captures de cabillaud dans la zone globale VIIb-k sont enregistrés) quoique cette tendance soit différente d'un Etat membre à l'autre. Cette tendance se poursuivra probablement suite aux programmes de démantèlement mis en place dans plusieurs États membres.

Globalement, vu les signes positifs affichés par ce stock et les améliorations de l'évaluation scientifique, les membres de l'industrie de la pêche croit que les propositions ne sont ni réalistes ni proportionnées en ce qui concerne la situation du stock et le CCR EOS recommande fortement que le cabillaud de la mer Celtique et de Manche Ouest NE SOIENT PAS inclus dans le champ d'application des mesures relatives au programme de rétablissement du cabillaud proposé par la Commission. Les ONG environnementales ne partagent pas cette opinion mais croient qu'il est nécessaire d'adopter un approche de précaution dans la gestion et que ce stock bénéficierait de l'inclusion dans le plan de rétablissement.

Le CCR EOS encourage aussi le développement des mesures techniques de conservation comme facteur décisif pour gérer ces stocks plus efficacement.

Merlu du nord : La mortalité par pêche était estimée par le CIEM aux environs de Fpa et la biomasse du stock reproducteur (SSB) aux environs de Bpa. Bien que similaire à celle de 2008, la recommandation relative au TAC pour cette année présente deux scénarios alternatives: bien une réduction du 3 % des captures (51,500t) due à une surestimation apparente de la biomasse du stock en 2007 et conformément à l'approche de précaution courante; bien une réduction du 10% (L = 38.600 t) menant au rendement maximum soutenable et compatible avec la prochaine proposition sur le plan de gestion à long terme. Les membres de l'industrie de pêche du CCR EOS considèrent la réduction du 10% comme disproportionné et invitent la Commission à réfléchir de nouveau sur l'utilité de mettre en œuvre des mesures encore plus strictes pour le Plan de gestion alors que le stock est en nette amélioration et que MSY pourrait être atteint aux taux d'exploitation actuels d'ici 2015, comme l'exprimait l'Avis du CCR EOS adressé à la Commission Européenne le 13 juin 2008⁴.

VIIIfg de carrelet : Le CCR EOS n'accepte pas la recommandation du CIEM de fortement réduire F, de l'ordre de 75 %, fondée sur l'argument que la taille et le recrutement de ce stock étaient bas à cause d'une évaluation « tapageuse » et d'un parti pris à la hausse dans l'évaluation de l'an dernier. Cette proposition de réduction extrêmement élevée aurait un impact socio-économique énorme et le CCR EOS recommande, au lieu de cela, une modification du TAC dans une plage de 15 %.

VIIIfg de sole : Le CCR EOS est en faveur de la recommandation du CIEM d'une mortalité par pêche de « statu quo » pour ce stock.

Langoustines : Le CCR EOS remarque que des problèmes entourent certaines des évaluations d'unités fonctionnelles de ce stock et qu'une analyse plus approfondie de la nature et des caractéristiques spécifiques des taux de rejets et des comportements dans les différentes pêcheries de langoustines et les sous zones au sein de la zone VII doit être entreprise. Le CCR EOS souligne encore une fois les risques de baser les recommandations de TAC sur les débarquements moyens récents et recommande que la Commission tienne compte de ces circonstances quand elle propose un TAC pour cette espèce.

Cardine, baudroie, églefin et merlin : Le CCR EOS regrette qu'aucune nouvelle évaluation n'ait été effectuée cette année par le CIEM dû au peu de données disponibles, ce qui a entraîné la répétition de la même recommandation que l'an passé. Les membres du CCR EOS sont très inquiets du manque de connaissances et de compréhension de la situation concernant ces espèces et invitent le CIEM et les scientifiques travaillant sur ce sujet à compiler et à recueillir des données pour entreprendre de nouvelles évaluations dans les années à venir. Le CCR EOS est également concerné et s'oppose aux réductions des TACs proposées pour ces espèces en raison de l'incertitude dans l'estimation de la situation de ces stocks. De nouveau, les TACs ne devraient pas être liés aux débarquements des années précédentes de référence en tant que ceci ne refléchit pas la réalité des activités de pêche.

RECOMMANDATIONS POUR LES ZONES CIEM VIId et VIIe – Manche

VIIId de sole : Le CCR EOS est surpris par la suggestion du CIEM de réduire le TAC de 34 %, qui est basée sur une estimation incertaine de recrutement par rapport à la classe de l'année 2006, en dépit du faible risque d'épuisement et d'une biomasse qui reste bien au-dessus du Bpa. . Les membres de l'industrie de pêche du CCR EOS considèrent qu'une telle réduction du TAC n'est pas nécessaire. Les ONG environnementales indiquent sa préoccupation concernant le niveau du recrutement.

⁴ Lien: http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Reponse_CCREOS_CCRS_Consultation_CE_Merlu_Nord_FR.pdf

VIIe de sole : Le CCR EOS est préoccupé par les effets économiques et sociaux causés par des réductions inutiles de TAC. Le Programme de reconstitution de ce stock implique, pour 2009, une réduction de 20 % de F de la moyenne actualisée de la période de référence. On atteindrait ainsi un F de 0,27. Les directrices de la Commission limiteraient la réduction impliquée du TAC à 15 %, soit 650 T.

En 2006, le CIEM a évalué la mortalité ciblée à long terme à $F = 0,27$, à atteindre progressivement après plusieurs phases de 3 ans. La règlementation peut être interprétée de deux manières différentes : une réduction supplémentaire du TAC à 15 % conformément au Programme de reconstitution ou, sinon, un report effectif du TAC qui se traduirait par une réduction de 21 % de F en 2009, compatible avec une stabilité à 3 ans et des taux d'exploitation plus bas. Le CCR EOS est d'accord avec cette deuxième hypothèse d'approche progressive et souscrit aux conclusions d'un rapport récemment distribué par DEFRA (août 2008). Il est inquiet concernant l'utilisation de données non fiables et plus anciennes, avec les partis pris rétrospectifs qu'elle entraîne et le passage brutal à $F_0, 27$ sans évaluation des impacts économiques et sociaux.

Le CCR EOS demande une approche progressive et par étapes pour atteindre $F 0,27$ tel qu'il a été modélisé en 2006, en cherchant à réduire les effets socio-économiques de la réduction des TAC pour les flottes cible. Le CCR EOS pense que cette approche permettrait d'atteindre l'équilibre entre l'état d'exploitation de ce stock et l'impact économique et social sur les communautés de pêche, et qu'elle est dans la ligne de la cible finale établie pour un programme de LTM.

VIIId de cabillaud : Le CCR EOS est en faveur de la dissociation de ce stock avec celui des sous zones VIIefg en termes de TAC et de gestion des quotas. Le CCR EOS pense que ce stock doit être traité indépendamment. Néanmoins, une attention particulière doit être portée à l'attribution de TAC pour éviter les effets sur une relative stabilité et des droits d'accès historiques.

VIIe de cabillaud : Le CCR EOS est d'accord sur le fait que ce stock ne devrait pas être inclus en tant que zone de reconstitution du cabillaud dans le Programme et rester au même régime qu'actuellement. Le CCR EOS remarque que l'effort de pêche a été remarquablement réduit, comme conséquence de la crise actuelle du secteur de la pêche et des programmes de démantèlement. De surcroît, les propositions ne sont ni réalistes, ni proportionnelles par rapport à l'état du stock, et pourraient augmenter les rejets. Le CCR EOS encourage le développement de mesures techniques de conservation comme composant clé d'une gestion plus efficace de ces stocks.

RECOMMANDATIONS POUR LA ZONE VIIa DU CIEM – Mer d'Irlande

Cabillaud : Bien que la recommandation du CIEM soit de captures zéro du fait des bas niveaux de recrutement et de SSB, il existe des rapports indiquant une abondance de cabillaud sur le terrain et des augmentations du niveau de rejets, ce qui va dans le sens d'une différence entre l'état réel et l'état modélisé de ce stock.

Encore une fois, la nécessité d'obtenir des données plus fiables, plus complètes et plus précises se voit renforcée. En ce sens, le CCR EOS est en faveur de toute initiative visant à améliorer le recueil conjoint de données et les échanges entre les scientifiques et le secteur. Le CCR EOS continue donc de supporter la mise en œuvre du Programme de rejet en mer d'Irlande et enjoint le secteur, les scientifiques et les responsables intervenant dans ce programme à poursuivre leur collaboration pour garantir le recueil et le reportage des données nécessaires à une gestion raisonnable des pêcheries dans cette zone.

Églefin : Le CCR EOS observe que l'avis scientifique n'a pas traité adéquatement la corrélation entre les tendances des SSB d'églefin et de cabillaud. Car les deux pêcheries sont actuellement liées par les types d'engins utilisées, le CCR EOS suggère que des études de sélectivité des engins pourraient être encouragées pour aider aux scientifiques à donner leur avis d'une façon séparée ou « découplée ».

En conclusion, les membres de l'industrie de pêche estiment que l'effort actuel s'est avéré durable et cela devrait mener à une augmentation significative du TAC pour l'année prochaine. Les ONG environnementales suggèrent que, étant donné que l'aiglefin est attrapé dans le contexte d'une pêcherie mixte à côté du cabillaud, toutes propositions d'augmentation des TACs pour l'églefin devrait être accompagnée des mesures rigoureuses pour s'assurer que les captures accessoires de cabillaud sont réduites au minimum.

Cependant, l'incertitude relative aux données de captures rend difficile la tâche de fixer des cibles précises. Le CCR EOS souhaite coopérer avec la Commission pour définir les orientations de cette pêcherie.

Carrelet : Le CCR EOS considère cette pêcherie comme un exemple de réussite et de bonnes pratiques, avec une baisse de mortalité par pêche qui est descendue à de très bas niveaux (aux environs de la mortalité naturelle). Le CCR EOS pense que cette pêcherie atteindra les cibles de MSY très bientôt. Le CCR EOS est en faveur de la recommandation du CIEM de maintenir les niveaux actuels de F.

Sole : En raison des pressions telles les prix des carburants et de la recommandation scientifique actuelle (capture zéro + programme de reconstitution), il est probable qu'un éloignement de cette pêcherie se produise car elle devient encore moins rentable. Il semble également que l'accélération de F et de SSB soit plus causée par des facteurs environnementaux que par une augmentation effective de l'effort de pêche.

Merlan : Le CCR EOS souhaiterait savoir si un programme de reconstitution va être mis en œuvre pour ce stock.

Langoustines : Le CCR EOS estime préoccupante la recommandation d'une réduction de 15 % du TAC, sachant l'importance de la valeur économique de cette pêcherie. Le stock a montré sa stabilité et est même en augmentation en termes de l'abondance (basée sur des enquêtes scientifiques en chalutiers et des études avec camera TV sous-marine) et des débarquements. On remarque que, selon les niveaux actuels de TAC, aucune augmentation ni déplacement de l'effort de pêche ne peut être attendu, à moins qu'il ne soit mis en place suite à d'autres mesures de gestion (c'est-à-dire reconstitution du cabillaud).

Le CCR EOS indique également sa préoccupation concernant le fait que les propositions sur MTC rigoureux et sur réduction de TACs pour la langoustine et les poissons « blancs » de la zone VI pourraient détourner l'effort de pêche dans d'autres zones comme la mer d'Irlande.

Requins et raies : Le CCR EOS accueille favorablement la nouvelle évaluation de ces stocks. Toutefois, il existe une préoccupation pour l'état de certaines espèces, en particulier la pêcherie d'aiguillat et les mesures de gestion mises en œuvre pour protéger les concentrations de frayères (5 % max. capture accessoire par voyage). Le CCR EOS recommande une révision et l'évaluation d'autres options comme cela était stipulé dans l'Avis du CCR EOS du 28 mai 2008⁵.

⁵ Lien:

http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Opinion_CCREOS_regle_5pc_captures_accessoires_AIGUILLAT_Mai_2008_fr.pdf